

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION
LA SCIENCE ET LA CULTURECONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Troisième session du Comité du patrimoine mondial
(Louxor, République arabe d'Egypte, 23-27 octobre 1979)

ACTIVITIES D'INFORMATION DU PUBLICRapport des activités entreprises

Le Comité du patrimoine mondial (2ème session, Washington D.C. 5-8 septembre 1978) a décidé d'entreprendre un nombre limité d'activités promotionnelles en 78-79, et a demandé au Secrétariat de faire des propositions pour d'autres activités qui seraient prises en considération au cours de la 3ème session. Ces nouvelles activités sont décrites dans un document séparé CC-79/CONF.003/6.2. L'exécution même de ce programme limité a été cependant rendue difficile par le manque de personnel qualifié au Secrétariat.

1 - Liste du Patrimoine Mondial

Aux termes de la Convention (Art. 11.2), la Liste du patrimoine mondial est mise à jour et diffusée "au moins tous les deux ans". Le Comité, à sa seconde session a décidé que la Liste devrait être publiée et distribuée annuellement, et ce, conjointement à la Liste des biens pour lesquels une assistance internationale a été fournie.

Le Secrétariat a donc rédigé et "mis en page" un texte en français et en anglais qui donne une brève description illustrée de chacun des 12 biens inscrits sur la Liste, à la 2ème session du Comité, comprenant une introduction qui définit la philosophie de la Convention etc... Parks Canada a accepté d'imprimer la Liste, sous contrat avec Unesco.

Le Comité pourrait décider de retarder la publication de la Liste pour pouvoir inclure les biens inscrits à la présente Session de Louxor.

Le Secrétariat estime qu'une telle décision permettrait une publication, non seulement plus substantielle, mais aussi plus représentative, et aiderait à remédier à certains malentendus sur la nature même de la Liste. La Liste du patrimoine mondial en danger (s'il en existe), et la Liste des biens pour lesquels une assistance internationale a été

fournie, seraient publiées en annexe de la Liste. En supposant que le Comité accepte au moins autant de nominations que le Bureau en a recommandé, il faudra prévoir un texte de 120 pages standard, minimum, illustrations comprises.

A l'avenir, le Comité pourrait décider de réduire la périodicité de la Liste complète à une fois tous les deux ans, considérant que des informations régulières sur les nouvelles inscriptions à la Liste, et sur l'assistance accordée, seraient communiquées par le Bulletin du patrimoine culturel de l'Unesco, la publication trimestrielle Nature et Ressources (pour les biens naturels), et diffusées par d'autres moyens appropriés, Une périodicité réduite serait plus conforme à la capacité réelle du Secrétariat à l'heure actuelle et représenterait à la longue une économie substantielle.

2. Brochure

Le Comité a décidé de publier une brochure en arabe, anglais, français, russe et espagnol, adressée principalement à des personnalités influentes au sein des Etats n'ayant pas encore adhéré à la Convention". Les textes anglais et français de cette brochure ont été rédigés dans leur version définitive et sont prêts à la reproduction. Pour l'arabe, le russe et l'espagnol, le texte est à la traduction. La brochure sera imprimée au Canada et doit être prête à distribuer, fin 1979. Elle décrit les objectifs de la Convention, le travail du Comité du patrimoine mondial, les critères d'inscription à la Liste du patrimoine mondial, les formes d'assistance disponibles et les modalités pour solliciter cette assistance.

3. Dépliant

Le Comité a aussi décidé de publier, dans les cinq langues de l'Unesco, un simple dépliant de quatre feuilles, sur la Convention. Il a été réalisé sous la forme d'un "photoscope" distribué principalement aux agences photographiques et de presse, aux journaux, magazines, stations de télévision et autres organismes professionnels d'information visuelle.

4. Affiche

Par défaut de personnel, le Secrétariat n'a pas été en mesure de procéder à la conception, la réalisation et la distribution d'une affiche pour la Convention.

5. Autres activités entreprises

(i) Emission de timbres

A la demande du Directeur général de l'Unesco, l'Union Postale Universelle a fait parvenir une circulaire (U.P.U. No. 149) aux administrations postales de ses Etats membres, leur suggérant d'envisager la possibilité d'émettre des timbres représentant des sites du patrimoine mondial, ou portant l'emblème du patrimoine mondial. Le Secrétariat a donc fourni une documentation photographique à l'U.P.U., et suivra cette question avec l'Union et les autres organismes concernés. (Voir aussi la proposition concernant la conception des timbres postes dans CC-79/CONF.003/6.2)

(ii) Information à la presse

Faisant suite aux "séminaires" pour journalistes organisés par le Bureau de l'Information Publique de l'Unesco (O.P.I.) en Tunisie (Carthage, El-Djem et Tunis: en octobre 77) et en Equateur (Quito et Galapagos: mai/juin 78), un 3ème séminaire international a été organisé avec l'aide des commissions nationales pour l'Unesco, en septembre 79. Un certain nombre des sites inscrits à la Liste du patrimoine mondial, ou proposés à l'inscription, ont été visités en R.F.A., Pologne et Italie. Le Secrétariat a fourni une documentation, et un consultant a été délégué pour présenter la Convention les deux premières journées du séminaire, auquel assistaient 17 journalistes de 14 pays différents. La Convention a bénéficié d'une publicité considérable, dont un certain nombre d'articles de fond, à l'issue du séminaire.

(iii) Objets de cristal et argenterie commémoratifs

Le Secrétariat a reçu une offre d'une Société Suédoise pour réaliser des objets en cristal, et en argent en commémoration de la Convention. Des royalties représentant 20% des ventes seraient versées au Fonds du patrimoine mondial. Cette proposition est analysée en Annexe I. Il est recommandé au Comité d'accepter la proposition.

(iv) Emblème du patrimoine mondial

Des mesures ont été prises pour enregistrer l'emblème selon les dispositions de l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection des biens industriels.

(v) Monographies sur des sites inscrits à la Liste du patrimoine mondial
Des contacts préliminaires ont été établis avec d'éventuels partenaires pour la publication d'une série de monographies illustrées sur les sites inscrits à la Liste du patrimoine mondial, au sein du programme régulier des publications Unesco. Ce projet est plus amplement décrit dans le document CC-79/CONF.003/6.2.)

(vi) Activités promotionnelles sur le plan national

Le Président a représenté le Comité lors de l'inauguration d'une plaque marquant l'inscription du parc national de Nahanni (Canada) à la Liste du patrimoine mondial. Le Directeur général de l'Unesco était représenté par Monsieur von Droste.

Le Directeur général de l'Unesco était présent à l'inauguration d'une plaque à Quito (Equateur). Le Comité civil pour la rénovation des monuments historiques de Cracovie a réalisé en polonais, anglais, français et russe, une brochure illustrée, intitulée "Cracovie, la responsabilité de tous", avec l'emblème du patrimoine mondial en couverture.

6. Budget pour les activités promotionnelles 1979

Le Comité du patrimoine mondial a voté un budget de \$30.000 en 78-79. Ces fonds ont été ventilés comme suit (la plupart seront engagés avant la fin de l'année).

Language	Title	\$
anglais et français	(Liste du patrimoine mondial (12 biens seulement)	8.000
	(Liste du patrimoine mondial (engagement complémentaire pour liste élargie 50-60 biens- voir ci-dessus)	12.000
anglais arabe français russe espagnol	Brochure	7.000
	Dépliant (Photoscope)	1.000
	Information presse (frais de voyage consultant)	200
	Voyage Président (engagement du Fonds du patrimoine mondial)	1.300
		<hr/> 29.500

Des crédits complémentaires (\$2.000-3.000) devront être prévus pour couvrir les frais de rédaction de la Liste du patrimoine mondial, à moins que le Secrétariat ne dispose du personnel suffisant pour pouvoir entreprendre les travaux de rédaction lui-même.

Le projet de budget pour les activités promotionnelles en 1980 est présenté